

Une loi soviétique pourrait avoir des répercussions au Canada

Une nouvelle loi soviétique sur la citoyenneté, qui doit prendre effet le 1er juillet prochain, confèrera à un grand nombre de Canadiens la citoyenneté soviétique.

Cependant l'ambassade soviétique, à Ottawa, et les autorités concernées à Moscou ont donné l'assurance que la nouvelle loi est essentiellement une codification d'anciennes lois et d'anciens règlements et qu'elle ne changera rien en pratique.

L'accord consulaire conclu le 14 juillet 1967 reste en vigueur. Aux termes de cet accord, un citoyen canadien qui voyage en URSS avec un passeport muni d'un visa soviétique ne se verra pas refuser la permission de quitter le territoire soviétique sous prétexte que la question de sa citoyenneté est interprétée différemment par les gouvernements canadien et soviétique.

Comme le gouvernement soviétique reconnaît la nationalité de ses nationaux vivant à l'étranger et juge que cette dernière est transmise par filiation, que les enfants soient nés ou non en URSS, l'on recommande aux Canadiens désirant plus de renseignements sur ce sujet de s'adresser à une ambassade soviétique.

La délinquance juvénile au Canada

Selon Statistique Canada, en 1977, 44 191 jeunes ont comparu devant les tribunaux, ce qui représente une diminution de 7,7 p.c. par rapport à 1976.

Ces jeunes ont été accusés de 93 812 délits, dont 69 282 ont mené à une condamnation.

Plusieurs des accusations ont été levées ou reportées sans plus. De celles qui ont entraîné des décisions de la part des tribunaux, 34,7 p.c. ont conduit à des sentences suspendues, 25,1 p.c. à des amendes ou à des recommandations de remboursement; dans 7,2 p.c. des cas, les jeunes ont été envoyés dans des centres de réhabilitation.

Cependant, Statistique Canada indique que les crimes avec violence, incluant les assauts sexuels et les vols sont passés de 3 337 en 1976 à 3 437 en 1977.

Les accusations relatives aux drogues ont diminué de 5,3 p.c. et sont passées à 2 287.

(D'après *Le Droit*, 24 mai 1979).

Bon départ de l'économie canadienne en 1979

Si l'on en croit les premières statistiques de 1979, l'économie canadienne a pris un assez bon départ.

Par exemple, l'emploi a progressé au taux annuel de 4,5 p.c. en mars et, pour l'ensemble du premier trimestre, le gain a atteint le chiffre remarquable de 5,8 p.c. Il s'ensuit que le taux de l'emploi (pourcentage de la population en âge de travailler qui possède un emploi) a atteint des niveaux record, soit 66 p.c. en mars. Toutefois, une expansion tout aussi rapide de la population active est venue compenser la croissance de l'emploi de sorte que le taux de chômage, en mars, est resté sans changement soit à 7,9 p.c.

Le volume des ventes au détail a progressé au taux annuel de 46 p.c. en février après de solides gains les deux mois précédents. Il se pourrait que ce chiffre soit considérablement révisé à la baisse mais, même en tenant compte de cette révision, il semble que ce secteur ait été très ferme au début de l'année.

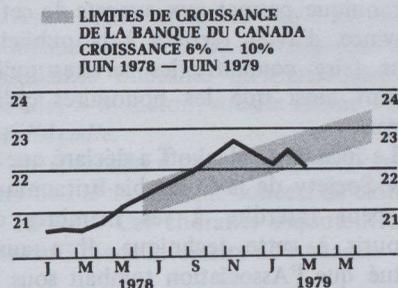
La production industrielle est également active. Elle a progressé en janvier au taux annuel de 8 p.c. après un très fort gain annuel de 26 p.c. en décembre. Cette fermeté provient surtout du secteur des industries manufacturières qui, incidemment, est également la principale source de la très forte progression de l'emploi.

Après avoir atteint son point le plus bas depuis quatre ans en février, le nombre de logements mis en chantier est remonté à 198 800 unités en mars. Pour le premier trimestre, le taux annuel est de 206 400 unités, soit une baisse de 30 p.c. par rapport à la même période l'an passé. C'est dans le secteur des logements multifamiliaux que la baisse a été la plus forte, les mises en chantier ayant baissé de 50 p.c.

D'un autre côté, les résultats du commerce extérieur ont été moins bons en février où l'excédent de la balance commerciale des marchandises n'a été que de \$146 millions, contre \$352 millions (révisés) en janvier. Les exportations ont baissé de 8 p.c. par rapport à janvier et les importations de 4 p.c. Toutefois, les perspectives à long terme du commerce extérieur semblent meilleures à la suite de la conclusion du nouvel Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) entre les principaux pays, un accord qui entraînera une réduction de près de 40 p.c. des droits de douane sur

M1* tombe au-dessous de ses limites de croissance

(\$ MILLIARDS)
ECHELLE PROG.



*M1: Monnaie en circulation et dépôts à vue dans les banques à charte

les produits industriels pendant les huit prochaines années.

L'inflation demeure très préoccupante car les pressions à la hausse continuent d'être extrêmement fortes. En mars, l'indice des prix à la consommation a progressé au taux annuel désaisonnalisé de 16,6 p.c. ce qui représente la plus forte augmentation mensuelle au Canada depuis l'inflation galopante de 1974. Dans le secteur de l'alimentation, les prix ont augmenté au taux annuel effarant de 36,1 p.c. Cependant, cette fois, les produits alimentaires n'étaient pas les seuls coupables. Les composants de l'indice autres que les produits alimentaires ont progressé au taux de 11,4 p.c. en mars, taux très supérieur aux 6-7 p.c. enregistrés habituellement.

Dans le secteur financier, les agrégats monétaires ont ressenti les effets d'une période prolongée de taux d'intérêt élevé. Comme le montre le graphique, la masse monétaire à définition étroite (M1), après avoir augmenté lors d'une aberration d'un mois en février, a baissé si brusquement en mars (22,9 p.c. annuel) que M1 est passé au-dessous du plancher de ses limites de croissance. Ce fait, ainsi que la fermeté actuelle du dollar canadien (il est remonté de 4¢ lors des deux derniers mois) feraient normalement penser que les taux d'intérêt vont baisser. Toutefois, devant le taux élevé d'inflation et les doutes qui demeurent quant à la persistance de la hausse récente du dollar, les autorités hésiteront peut-être à encourager un changement à ce stade, surtout si l'on tient compte du fait que la demande de prêts demeure forte. Malgré les taux d'intérêt élevés, les prêts ont augmenté au taux annuel de 21,3 p.c. en mars.

La Revue des affaires, Banque de Montréal, mai 1979.